

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 octobre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3397)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1036

présenté par

Mme Wonner, Mme Dubié, M. Acquaviva, M. Castellani, M. Clément, M. Colombani,
Mme Frédérique Dumas, M. Falorni, M. François-Michel Lambert, M. Lassalle, M. Molac,
M. Pancher, Mme Pinel, M. Pupponi, M. Simian et Mme De Temmerman

ARTICLE 28

Supprimer les alinéas 25 à 36.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à revenir sur le report de la réforme du ticket modérateur en psychiatrie.

Cette réforme avait été prévue par l'article 35 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2020, dans un objectif de simplification et d'unification au niveau national des tarifs journaliers de prestations.

Si nous comprenons que la crise sanitaire liée au Covid19 a pu ralentir les travaux techniques et les concertations avec les acteurs, il ne nous paraît pas judicieux de reporter aussi longtemps une réforme attendue de longue date.